

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 29/1

OBJET: Acquisition d'un terrain de 82 m2 cadastré section
AO n°149 situé ruelle Tadar, en vue de travaux d'urbanisme.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Afin de restructurer le secteur de la ruelle Tadar au parcellaire actuellement très morcelé, il m'a paru opportun d'engager des pourparlers avec les propriétaires des terrains situés entre la ruelle Tadar et le terrain communal ex-BLAY.

L'un de ces terrains cadastré section AO n°149, est vacant, et le Directeur des Services Fiscaux, représentant la curatelle aux Successions et biens vacants, est disposé à le céder à la Commune au prix de 16 400 Francs.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de cette parcelle.

La dépense sera inscrite au chapitre 908-article 210 du budget communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VU - P/Le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et des Collectivités
locales,
Signé: M. cl. Blarcan
Pour copie conforme
A Paris le 16 Avril 1981
Le chef de Bureau délégué,
Jacques Lacoste